

Ligende - Legenda

- { Lijn bediend door hulphraan van Antwerpen-Flam.
- { Ligne desservie par grue Anvers-Flam.
- - - { Lijn bediend door hulphraan van Schaerbeek
- - - { Ligne desservie par grue Schaerbeek.
- · - · { Lijn bediend door hulphraan van Luik
- · - · { Ligne desservie par grue de Liège.
- - - - { Lijn bediend door hulphraan van Ronet.
- - - - { Ligne desservie par grue de Ronet.
- +++ { Lijn bediend door hulphraan van Tournai
- +++ { Ligne desservie par grue de Tournai.



Direction M  
BUREAU 22-3  
N° 10-6-2  
1 carte annexée

## NOTE

Aux chefs de groupe et aux adjoints M, E et V;  
Aux remises à locomotives;  
Aux stations;  
Aux inspections techniques V;  
A la Direction E, Secrétariat;  
A la Direction V, Secrétariat;  
20 copies de réserve pour le bureau 22-3.

### CIRCONSCRIPTIONS DE D'ESSERTE DES 6 GRUES DE SECOURS DE LA S. N. C. B.

Veillez trouver ci dessous la nouvelle liste des 6 grues de secours de la S. N. C. B.

La région à desservir par chacune de ces grues est indiquée sur la carte ci-jointe.

Ces instructions sont applicables à partir de la réception de la présente.

Repère sur la carte	Numéro des grues	Puissances	Points d'attache
I	221-2	35 T.	Remise de Tournai
II	221-4	20 T.	Remise d'Anvers-Dam
III	221-8	35 T.	Remise de Liège
IV	221-6	25 T.	Remise de Ronet
V	221-5	15 T.	Remise de Monceau
VI	221-1	68 T.	Remise de Schaerbeek

**N. B.** — Grue de 35 T. de Tournai. En cas de réquisition pour travaux de relevage, la grue de Tournai pourra se rendre jusqu'à Lille.

En cas d'indisponibilité de la grue assignée, ou d'insuffisance de celle-ci, il est fait appel à la grue répondant aux conditions requises, pouvant être amenée sur place par la voie la plus rapide.

La grue de 68 T. de Schaerbeek dessert tout notre réseau, pour les travaux de relevage pour lesquels la puissance de nos autres grues est insuffisante.

L'Ingénieur principal,

**CAREZ.**



Liège, le 21 décembre 1945.

AVIS DU GROUPE N° 95.

Partie 2. Distribution : postes 1, 7, à 24.

SERVICE DE LA VOIE.

MATERIEL.

Occulteurs à lamelles des signaux, lanternes et disques de queue.  
 Note n° 21.5.2 du 7.12.45 de Don V. 34.2.

Tous ces objets sont à verser à la mitraille et devront être réexpédiés comme tels au dépôt de la Voie à Schaerbeek.

Les envois auront lieu par charges complètes. Ils seront effectués par les piqueurs de Liège Guillemins, Angleur, Trois-Ponts et Welkenraedt chez lesquels tous les services concentreront les occulteurs récupérés. Cette concentration devra être terminée pour le 31.1 au plus tard.

Ces objets peuvent être aplatis pour en réduire le volume.

Il y a lieu de récupérer séparément les occulteurs en zinc et en tôle et d'en faire des envois distincts ou de séparer le chargement au cas où le seul hg suffirait pour en faire l'expédition au dépôt de Schaerbeek.

Les Bf accompagnant les expéditions en question ne doivent pas être valorisés. Les prix à porter en compte nous seront communiqués après adjudication.

1) Au piqueur DEPILLOUX à Liège Guillemins

Ligne 36 de Corswarem à Liège Guill.	Ligne 127 de Statte à Landen
31 d'Ans à Liers	125 de Bas-Oha à Liège Gins
34 de Glons à Liège Gins	et de Flémalle Haute à Liège
32 d'Ans à Flémalle	Guillemins.
126 de Ciney à Statte	40 de Visé à Liège Guill.

2) Au piqueur CELLIER à Angleur.

Ligne 37 d'Angleur à Welkenraedt exclus  
 38 de Chênée à Hombourg  
 43 de Marche à Angleur  
 42 de Roanne Coo à Rivage.

3) Au piqueur BALTUS à Trois-Ponts.

Ligne 44 de Pèpinster exclus à Trois-Ponts  
 42 de Trois-Ponts à Gouvy  
 47 A de Vielsalm à Born  
 163 de Gouvy à St-Vith  
 47 de Lengeler à St-Vith  
 45 de Wévercé à Stavelot  
 45 " à Losheimergraben  
 48 " à Steinebruck.

4) Au piqueur FRANSSEN à Welkenraedt.

Ligne 48 de Wévercé à Raeren  
 49 Herbesthal à Raeren  
 37 A Welkenraedt à Hergenrath frontière  
 24 de Glons à la frontière vers Aix  
 de Montzen à Welkenraedt  
 de Hombourg à Botzelaer  
 de Welkenraedt à Gemmenich  
 de Montzen à Botzelaer.

L'INGENIEUR PRINCIPAL,  
 CHEF DE GROUPE,  
 FRANCOIS.



Direction  
du Service Commercial

BUREAU 62-2

N° 1.23

## AVIS N° 20 C.

Distribution : Directions C et E — Contrôle des Recettes — Chefs de Groupe — Ipx — Représentants Commerciaux — Inspecteurs sectionnaires et des Recettes — Stations et dépendances — Réserve : 20 exemplaires.

### A. — Reprise du trafic marchandises avec les lignes du Luxembourg belge et le Grand-Duché de Luxembourg.

Le trafic des marchandises avec le sud du Luxembourg belge et le Grand-Duché de Luxembourg, est rétabli par la voie normale. Les sections de lignes suivantes restent toutefois inaccessibles :

Cugnon — Morte han (inclus) à Muno (inclus).

Anseremme (inclus) à Rochefort (inclus) à l'exception de Houyet accessible via Bertrix.

Marche (exclu) à Comblain-la-Tour (exclu).

Libramont (exclu) à Gouvy (exclu).

Bastogne (inclus) à Benonchamps (inclus).

En conséquence, les prescriptions de l'Avis 8 C du 27 janvier sont abrogées.

\*\*\*

L'acceptation des marchandises destinées au Grand-Duché de Luxembourg reste subordonnée à l'autorisation de la Direction Commerciale. Les expéditions de combustibles et de chaux pour les usines métallurgiques du Grand-Duché peuvent toutefois être acceptées d'office.

Les taxes du parcours belge doivent obligatoirement être payées au départ, sauf en ce qui concerne les envois de charbons, agglomérés et cokes qui peuvent être effectués en port dû sur tout le parcours.



**B. — Trafics Pays-Bas vers Pays-Bas et Néerlandoluxembourgeois en transit par la Belgique.**

Par dérogation à ce qui est prescrit au dernier alinéa de l'avis 2 C du 30 janvier dernier, les envois des Pays-Bas vers ce pays en transit par la Belgique, de même que ceux entre les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg en transit par la Belgique ne doivent pas faire l'objet d'une réexpédition à la station d'entrée lorsqu'ils sont accompagnés de lettres de voiture et de feuilles de route directes du point de départ à celui de destination.

Dans ce cas, la taxe pour le parcours belge et les frais de formalités sont portés en compte en lettre de voiture et en feuille de route par le bureau belge d'entrée.

Les taxes belges doivent être portées dans les relevés de transit C. R. 1246.

Les bureaux frontières de sortie doivent vérifier si le nécessaire a été fait à ce sujet et le cas échéant se substituer aux bureaux frontières d'entrée pour la mise en compte des frais afférents aux parcours belges.

Le Directeur  
du Service Commercial ff.,

ANTOINE.



## COMPOSITION DES COMMISSIONS D'ENQUETE

COMMISSION D'ENQUETE	PRESIDENT		PREMIER ASSESSEUR		DEUXIEME ASSESSEUR	
	EFFECTIF	SUPPLEANT	EFFECTIF	SUPPLEANT	EFFECTIF	SUPPLEANT
1. Commission Centrale française a) cas des fonctionnaires hors rang. b) cas des fonctionnaires de rang I et rang II. c) cas des autres agents.	M. Chevalier, G. Président à la Cour d'Appel de Bruxelles.	M. Moriamé, S. Conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles.	M. Schlag, A. Administrateur.	M. Nieuwenhuys, J. Administrateur.	M. Georges, L. Chef de station adjoint, Schaerbeek.	M. Watterlot, R. Chef de bureau, Direction M.
			M. Desprets, R. F. J. Ingénieur en chef, Direction V.	M. Cuypers, F. A. A. Ingénieur principal, Direction M.		
			M. Andries, G. F. L. Chef de bureau, Groupe de Bruxelles.	M. Bragard, P. E. C. Chef-comptable, Direction F.		
2. Commission Centrale flamande. a) cas des fonctionnaires hors rang. b) cas des fonctionnaires de rang I et rang II. c) cas des autres agents.	M. Simon, J. Président à la Cour d'Appel de Bruxelles.	M. Mommaert, R. Conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles.	M. Jacobs, L. Administrateur.	M. De Block, A. Administrateur.	M. Ronval, G. Contremaître, ff. chef de section, Bruxelles-Nord.	M. Schollaert, X. Chef de station adjoint, Denderleeuw.
			M. Boucique, J. L. A. Ingénieur en chef, Direction V.	M. De Vooght, R. L. Ingénieur principal, Direction F.		
			M. De Vos, P. F. A. Inspecteur technique, Service V. Bruxelles-Midi.	M. Daemen, A. J. Chef de bureau, Direction P.		
3. Groupe d'Anvers	M. De Keyser, V. Juge de paix honoraire à Anvers.	M. Coens* Juge suppléant au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance à Anvers.	M. Verheyen, A. S. F. Receveur-chef, Anvers-Central.	M. Vande Vijvere, M. F. Inspecteur, Groupe d'Anvers.	M. Hayette, A. Ajusteur, A. C. Malines.	(1)
4. Groupe de Charleroi	M. Van Damme, L. Vice-Président honoraire du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance à Charleroi.	M. Delsat, W. Juge au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Mons.	M. Bailleux, F. R. L. Chef de bureau principal, Remise de Monceau.	M. Lardinois, L. C. Chef de station de 1 <sup>re</sup> classe Couillet-Montignies.	M. Hazard, J. Chef de station adjoint, Charleroi.	M. Remy, G. Contremaître adjoint, Remise de Walcourt.
5. Groupe de Gand	M. Lesaffre, A. Avocat général honoraire à la Cour d'Appel de Gand.	M. Langerock, P. Conseiller à la Cour d'Appel de Gand.	M. Bovijn, M. A. Inspecteur, Groupe de Gand.	M. Chanoine, R. J. V. Chef de station principal, Merelbeke.	M. Kaesen, F. Chef-ajusteur, A. C. Gentbrugge.	M. Matthieu, I. Sous-chef de station 1 <sup>re</sup> classe, Alost.
6. Groupe de Hasselt	M. Goffinet, A. Juge suppléant au tribunal du 1 <sup>re</sup> instance à Hasselt.	M. Kemp, M. Juge de paix à Hasselt.	M. Theunis, J. G. A. Chef de bureau, Groupe de Hasselt.	M. De Pauw, L. C. M. Chef de bureau, Louvain.	M. Vandembulcke, G. Sous-chef de station, Hasselt.	M. Roggen, J. Machiniste, Hasselt.
7. Groupe de Liège	M. Le Maire, E. Avocat à Liège.	M. Dehin, V. Avocat à Liège.	M. Klutz, J. B. Inspecteur, Groupe de Liège.	M. Joniaux, Ch. Inspecteur technique, Service V. Liège.	M. Delvoeye, X. Commis, Liège.	M. Daerden, M. Ajusteur, Atelier d'Ans.
8. Groupe de Mons	M. Maron, L. Juge de paix à Mons.	M. Nève de Mevergnies Ph. Juge d'instruction au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance de Mons	M. Debelle, G. Inspecteur technique, Service V. Mons.	M. Giannini, R. E. Chef de section, Service V. Mons.	M. Clairbois, H. Agréé, A. C. Cuesmes.	M. Tangre, A. Sous-chef de station, Tournai.
9. Groupe de Namur	M. Visart de Bocarmé, F. Juge au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance à Namur.	M. Devos, G. Juge suppléant à Namur,	M. Cocu, A. R. J. Chef de station principal, Namur.	M. Dohet, F. P. G. Chef de bureau, Groupe de Namur.	M. Laurent, M. Tourneur, A. C. Salzinnes.	M. Abraham, J. I. Commis, Groupe de Namur.

(1) Sera désigné ultérieurement.



- (4) 24 j. à 7 h. ou 168 h. à 0.18 = 30 Fcs.  
(5) 24 j. à 8 h. ou 192 h. à 0.73 = 140 Fcs.  
(6) 24 j. à 8 h. ou 192 h. à 0.53 = 102 Fcs.

MM. les Chst veilleront à ce que les relevés I.C.149 soient convenablement établis. Tout relevé qui ne sera pas dressé dans la forme ci-dessus sera immédiatement renvoyé pour correction.

AGENCE COMMERCIALE.

Bois de mines - Rectification avis du Groupe n° 38 - partie II, page 2.

Il y a

Il faut

Borinage : Warquignies.

Borinage : Jemappes.

( Ouest de Mons )

S.A. Charbonnages du Levant et  
Produits du Flénu ( puits 28 ).

Relevé hebdomadaire des charges complètes au départ.

Dorénavant, les stations voudront bien indiquer à leur relevé hebdomadaire, le nombre de wagons fournis pour le transport de matériaux de construction pour régions sinistrées en faisant la distinction par nature de marchandise ( poussier, moellons, pavés, chaux, briques, sable, etc... ) et par destination.

Restrictions de trafic - Groupe de Liège.

L'avis 47 C. doit être modifié comme suit :

- Astenet : ouverte seulement aux transports de vivres et de combustibles;  
Conblain-la-Tour : Echange avec le vicinal rétabli ;  
Francorchamps : ouverte à tous les transports ;  
Gouvy : ouverte à tous les transports ;  
Hergenrath : ouverte seulement aux transports de vivres et de combustibles.  
Herstal : Ouverte à tous les transports ;  
Hockai : Ouverte à tous les transports ;  
La Gleize : Fermée aux charges complètes ;  
Lorrersweiller : Ouverte à tous les transports ;  
Malredy : Ouverte à tous les transports ;  
Masta : Ouverte à tous les transports ;  
Raeren : Fermée, sauf pour les transports de vivres et de combustibles à scheminer par Herbesthal.  
Roanno-Coo : Fermée aux charges complètes ;  
St Vith : Desservi à Wiesenbach, via Gouvy pour vivres, combustibles et objets de première nécessité; par charges complètes.  
Sourbrodt : Fermée, sauf aux transports de vivres, de combustibles et d'objets de première nécessité par charges complètes.  
Stavelot : Ouverte à tous les transports.



# Butzenback

GROUPE DE LIEGE.  
EXPLOITATION DE TRAINS.  
IG/LP.

LIEGE, le 2 juillet 1945.

CIRCULAIRE N° 4802.

= = = = =

A partir du 7 juillet 1945, les modifications suivantes seront apportées dans le service des trains.

## TRAINS DE VOYAGEURS.

- - - - -

Train nouveau :	Itinéraire modifié :
4899.	
Gouvy 23.28 x 4784	: 4784 aura Gouvy, au lieu de Trois-Ponts
Bovigny 23.35 23.36	: pour point d'arrivée et son horaire sera complète comme suit :
Cierreux 23.41 23.42	: Trois-Ponts 22.5 22.15
Salm-Château 23.47 23.48	: Grandhalleux 22.23 22.24
Vielsalm 23.51 23.52	: Rencheux 22.31 22.32
Rencheux 23.55 23.56	: Vielsalm 22.35 22.37 x 44323
Grandhalleux 0.3 0.4	: Salm-Château 22.42 22.43
Trois-Ponts 0.13 - x 44326	: Cierreux 22.50 22.51
	: Bovigny 22.56 22.57
	: Gouvy 23.5 - x 4899

Autorisation n° 10-44.2, de Dtf 12/13, du 20.6.1945.

## TRAINS DE MARCHANDISES.

- - - - -

### Horaires modifiés :

<p>40506.</p> <p>Rivage 15.15</p> <p>4 arrêts facultatifs</p> <p>Aywaille 15.55</p> <p>40507.</p> <p>Aywaille 17.05</p> <p>Martinrive 17.10 17.15</p> <p>Rivage 17.28</p> <p>40508.</p> <p>Rivage 7.00 x 4807</p> <p>Comblain-au-Pont 7.07 7.24</p> <p>Comblain-la-Tour 7.36</p>	<p>40509.</p> <p>Comblain-la-Tour 9.50 x 46221</p> <p>Rivage 9.50</p> <p>44323.</p> <p>Gouvy 21.45 x 4884</p> <p>Vielsalm 22.13 x 22.39 x 4784</p> <p>Trois-Ponts 23.03 x 23.50 x 44326</p> <p>44326.</p> <p>Trois-Ponts 23.00 x 0.15 x 4899</p> <p>Gouvy 1.19 - x 44326</p>
--	--



44325.	:	44440.	
Gouvy	2.00	Angleur	4.01
Trois-Ponts	2.50	Bif. Aguesses	4.02
	3.02	Kinkempois	4.09
		Cimenterie	4.16
		Seraing	4.40
		Val-St-Lambert	5.08
		Flemalle-Haute	5.19

Locomotives marchandises :

MP. 44440.	:	MD. 44440.SL.	
Kinkempois	3.28	Flemalle-Haute	6.10
Bif. Aguesses	28	Kinkempois	6.40
Angleur-Ag.	3.30		
	+	+	+
	+	+	+
	+	+	+

Les documents du service des trains doivent être modifiés et complétés en conséquence.

Les tableaux horaires doivent être corrigés à la plume.

faire large publicité.

L'INGENIEUR PRINCIPAL CHEF DE GROUPE,

FRANCOIS.

= = = = =



Butgenbach

Weywertz

GROUPE DE LIEGE. - GROEP LUK. - LIEGE, le 2 août 1945  
EXPLOITATION - TRAINS - EXPLOITATIE - TREINEN LUK, den 2 Augustus 1945  
HG/LB

CIRCULAIRE N° 4809.

OMZETTINGSBRIEF Nr 4809.

A partir du 6 août 1945, les modifications suivantes seront apportées dans le service des trains :  
Vanaf den 6 Augustus 1945, zullen de volgende wijzigingen in den treindienst gebracht worden.

TRAINS DE VOYAGEURS.

REIZIGERSTREINEN.

Train nouveau :

Nieuwe trein :

6817.D.	Statte	-	9.45
	Moha	9.52	9.53
	Huccorgne	9.57	9.53
	Fumal	10. 4	10. 5
	Fallais	10.10	10.12 x 5824
	Braives	10.18	10.19
	Avennes	10.24	10.25
	Villers-le-Pouplier		10.30
	Hannut	10.34	10.35
	Bertrée		10.40
	Avernas	10.46	10.47
	Waasmont		10.51
	Landen	10.56	-

Itinéraires modifiés :

Gewijzigde reiswegen :

3911 aura le dimanche Liège-Guil., au lieu de Liège-Vis, pour point de départ et son horaire sera complété comme ci-contre :  
zal 's Zondags Liège-Guil. in stede van Liège-Vivegnis voor vertrekpunt hebben en zijn uurregeling zal als hiernevens aangeduid worden :

Liège-Guil.	-	8.49 D.
Liège-Palais	8.55	8.56
Liège-Vivegnis	8.59	9. 0 Rég.

3930 aura le dimanche Liège-Guil., au lieu de Liège-Vivegnis, pour point d'arrivée et son horaire sera complété comme ci-contre :  
zal 's Zondags Liège-Guil. in stede van Liège-Vivegnis voor aankomst-punt hebben en zijn uurregeling zal als hiernevens aangevuld worden :

Liège-Vivegnis	14.11	14.12 D.
Liège-Palais	14.15	14.16
Liège-Guil.	14.22	-

X 4666 (1) aura Waimès, au lieu de Walmedy, pour point d'arrivée et son horaire sera complété comme d'autre part :

X



4666 (1)	Malmédy	10.18	10.20	
	La Warchenne		10.31	
	Waimés-Centre		10.40	
	Waimés	10.47	-	x 4667

4667 (1) aura Waimés, au lieu de Mal: Waimés - 14.29 x4666  
 médy, pour point de départ et son ho: Waimés-Centre 14.36  
 raire sera complète comme ci-contre = La Warchenne 14.42  
 Malmédy 14.49 14.51

(1) La perte de temps prévue entre Waimés et Waimés-Centre par l'A. R. T.  
 n° 45 / 2, du 31 mai 1945, est incorporée dans l'horaire.

Horaires modifiés : = Gewijzigde uurregelingen :

107.			
Liege-Guil.	19.18	19.38	
Liege-Palais	19.44	19.45	
Liege-Vivegnis	19.48	-	

1075.			
Liege-Guil.	20.19	20.36	
Liege-Palais	20.42	20.43	
Liege-Vivegnis	20.46	-	

3971.			
Liege-Guil.	-	20.26	
Liege-Palais	20.32	20.33	
Liege-Vivegnis	20.36	20.37	
Herstal	20.40	20.41	
La Prealle	20.47	20.48	
Milmort	20.54	20.55	
Liers	21. 1	21. 2	
Villiers-Juprelle	21. 7	21. 8	
Glons	21.13	21.14	
Neerem	21.18	21.19	
Tongeren	21.26	21.28	
's Heerenelderren	21.35	21.36	
Alt-Hoeselt	21.41	21.42	
Hoeselt	21.46	21.47	
Bilzen	21.51	21.52	
Bif. Vert. Beverst	21.55		
Beverst	21.58	21.59	
Diepenbeek	22. 5	22. 6	
Hasselt	22.15	-	

4403.			
Herbesthal	-	4.45	
Welkenraedt	4.47	4.48	
Bif. Welkenraedt		4.50	
Henrichapelle	4.53	4.54	
Birken		4.59	

4403. suite.			
Moresnet	5. 3	5. 4	
Plombières	5. 8	5. 9	
Gemmenich	5.24	-	

4412.			
Gemmenich	-	16. 2	
Plombières	16.15	16.16	
Moresnet	16.20	16.21	
Birken	16.26	16.27	
Henrichapelle	16.3	16.35	
Bif. Welkenraedt		16.39	
Welkenraedt	16.41	16.42	
Herbesthal	16.45	-	

4837.			
Gouvy	-	17.50	
Bovigny	18. 2	18. 3	
Cierreux	18. 7	18. 8	
Salm-Château	18.13	18.14	
Vielsalm	18.17	18.19	
Rancheux	18.22	18.23	
Grandhalleux	18.29	18.30	
Trois-Ponts	18.38	-	

5824.			
Fallaix	10. 7	10.11	x5817D.
Fumal	10.16	10.17	
Huccor gne	10.23	10.24	
Moha	10.27	10.28	
Statte	10.37	-	

MODIFICATION A LA CARACTERISTIQUE.  
 WIJZIGING AAN DE KENTEKENEN.

5840.SD. Länden - Statte sera rendu  
 regulier - wordt regelmatig.



	44320		44317		44324		44326	
Rivage	3.15x	3.25	5.16	5.46	17.30	17.46	21.24	21.36
Remouchamps	3.53	3.55	6.14	6.16	18.14	18.16	22.4	22.6
Roanne-Coo	4.42	4.44	7.3	7.5	19.3	19.5	22.53	22.55
Trois-Ponts	4.57	5.7	7.18	7.56	19.18	19.56	23.8	0.15
	x 4863				x 4972		x 44326	
Gouvy	6.11							
	x 4865							

	44325		44323		44316		MD. 44320	
Gouvy		1.57						
	x 44326							
Trois-Ponts	2.47	2.52	23.3	23.21	0.5	0.35		18.15
							x 44228	
Roanne-Coo	3.3	3.5	23.32	23.24	0.46	0.48	18.21	18.22
Remouchamps	3.42	3.44	0.11	0.13	1.25	1.27	18.44	18.40
Rivage		4.6		0.35	1.50		19.4	19.5
Angleur				1.7				
Bif. Aguesses				1.10				



*Butgenbach*

CIRCULAIRE N° 4810.

=====

A partir du 3 août 1940, les modifications suivantes seront apportées dans le service des trains:

TRAINS DE VOYAGEURS.

Trains nouveaux :

	4602.		4612.	
Gouvy	-	6.10	-	15.36 x 40534SD
Beho	6.20	6.26	15.51	15.52 et 4603D.
Maldingen	6.31	6.32	15.57	15.58
Weisten		6.39		16. 5
Krombach	6.44	6.45	16.10	16.11
Wiesenbach	6.55	6.56 +	16.21	16.22 +
Neidingen		7. 1		16.27
Lommersweiler	7. 6	" x 4603	16.32	" x 4613.
	4603.		4613.	
Lommersweiler		7.36 x 4603		16.52 x 4612
Neidingen		7.31		16.57
Wiesenbach	7.37	7.38 +	17. 3	17. 4
Krombach	7.48	7.49	17.14	17.15
Weisten		7.54		17.20
Maldingen	8. 1	8. 2	17.27	17.28
Beho	8. 7	8. 8	17.33	17.34
Gouvy	8.21	" x 40533SD	17.47	-
		4612.D.		

+ Le P. A. de Wiesenbach ne sera pas desservi J. N. S.

Autorisation n° 10 / 163 / 2, du 3 août 1940, de DTF. 12/13.

Ces horaires tiennent compte des ralentissements actuellement prévus.

Les documents du service des trains doivent être modifiés et complétés en conséquence.

Les tableaux-horaires doivent être corrigés à la plume.

Faire large publicité.

CZ.

L'INGENIEUR PRINCIPAL, CHEF DE GROUPE,



# Butgenbach

GRUPE DE LIEGE.  
EXPLOITATION - TRAINS.  
HG/LB.

LIEGE, le 7 août 1945.

## CIRCULAIRE N° 4811.

=====

A partir du 13 août 1945, les modifications suivantes seront apportées dans le service des trains.

### TRAINS DE VOYAGEURS.

-----

#### Trains nouveaux :

4682.SD.

Trois-Ponts	-	16.25	x4758.
Bif. vers Rivage		16.30	
Stavelot	16.36	16.37	
Masta	16.46	16.47	
Meiz		16.53	
Malmedy	17. 1	17. 3	
Waimas	17.25	-	x4685.

4685.SD.

Waimas	-	17.45	x 4682
Malmedy	18. 1	18. 3	
Meiz		18.12	
Masta	18.17	18.18	
Stavelot	18.28	18.31	
Bif.vers Rivage		18.36	
Trois-Ponts	18.41	-	

#### Itinéraires modifiés :

4662 aura Waimas, au lieu de Malmedy, pour point d'arrivée et son horaire sera modifié et complété comme suit

Trois-Ponts	-	6.58	
Bif.vers Rivage		7. 3	
Stavelot	7. 9	7.10	x4714 &
Masta	7.19	7.20	4661
Meiz		7.26	
Malmedy	7.34	7.35	
Waimas	7.55	-	x 4663

4663 aura Waimas, au lieu de Malmedy, pour point de départ et son horaire sera modifié et complété comme suit :

Waimas	-	8.15	x 4662
Malmedy	8.31	8.32	
Meiz		8.41	
Masta	8.46	8.47	
Stavelot	8.57	8.58	
Bif.vers Rivage		9. 3	
Trois-Ponts	9. 8	-	x 4666.

#### Horaires modifiés :

4865.

Gouvy	-	6.13	x 44320
Bovigny	6.20	6.21	
Vierrèux	6.25	6.26	
Salm-Château	6.31	6.32	
Vielsalm	6.35	6.36	
Rencheux	6.39	6.40	
Grandhalleux	6.46	6.47	
Trois-Ponts	6.55	-	

4666.

Trois-Ponts	-	9.34	x 4663
Bif.vers Rivage		9.39	
Stavelot	9.45	9.57	x 4716
Masta	10. 4	10. 5	
Meiz	10.11	10.12	
Malmedy	10.18	10.23	
Waimas	10.45	-	x4667.
arrêt supprimé à La Warchenne et à Waimas-Centre.			



4667.

4709.

Walmes	-	14.30 x 4666.	Trois-Ponts	-	6.43 x 4661
Malmédy	14.46	14.51	Bif.vers Rivage	6.48	
(arrêt supprimé à Walmes-Centre et La Warchenne).			Stavelot	6.54	-

(Autorisation n° 10.45.2., du 7 août 1945, de DTF 12/13.)

+ +

Les documents du service des trains doivent être modifiés et complétés en conséquence.

Les tableaux-horaires doivent être corrigés à la plume.

Faire large publicité.

CZ.

L'INGENIEUR PRINCIPAL - CHEF DE GROUPE,

F R A N C O I S .

*8/11/8.45*

Timbre à date.

Reçu circ. 4811, du 7.8.1945, du Chef de Groupe Liège.

LE

(signature).



Liège, le 29 avril 1947.

AVIS DU GROUPE N° 34.

Partie II. Distribution postes 1 à 5, 15, 16, 20 à 24.

EXPLOITATION.

TRAINS.

Tableaux pour l'affectation des voies.

J'invite les titulaires à me faire parvenir sans retard ( par l'intermédiaire de M. l'Inspecteur Sectionnaire) le tableau de l'affectation des voies au 4 mai, dressé conformément aux dispositions de la lamelle 131.4 de juin 1941.

Circulation des locomotives sur les lignes du Groupe de Liège et sur les ponts reconstruits.

Livret du service des trains. Tome III. Fascicule I. Liste 46 à compléter comme suit:

A AJOUTER: H1 type 26-25-29 peuvent circuler sur toutes les lignes du Groupe, sauf sur les ponts provisoires entre Plombières et Gemmenich, de Remouchamps, Roanne-Coo ( lignes 39-42).  
H1 Américaines Diesel de 1000 hp (voir avis du groupe n° 14 du 19.2.1946 et n° 19 du 8.3.46.)

Circulation sur les ponts reconstruits.

Lignes	Restrictions autres que celles reprises aux listes du tome III fascicule I.
N° de ... à ...	
37: Liège-G.-Hergenrath	néant. H1 accouplées autorisées en nombre quel-
: Pont du Val-Benoît	conque
: Pont Lefin-Pepinster	: idem idem
: Pont de Dolhain	: idem idem
: Viaduc de Hergenrath	Circulation des hls accouplées et double traction
: (Hammerbrück)	: interdites pour tous les types de hl.
39: Herbesthal-Botzelaer	
: Ponts entre Plombières	Circulation interdite: H1 type 10-38-25-26-29
: et Gemmenich.	
42: Rivage-Gouvy	
: Pont de Remouchamps	Circulation des hls accouplées et double trac-
: Pont de Roanne-Coo	: tion interdites pour tous les types de hl.
: Autres ponts	Circulation interdite: hl types 25-26-29.
	: néant.
43: Angleur-Marloie.	
: Angleur-Rivage	: néant
: Rivage-Marloie	: double traction interdite. Circulation hl accou-
	: plées interdite.
44: Pepinster-Trois-Ponts	: restrictions reprises à la liste 46
45: Stavelot-Losheimer-	: double traction et circulation hl accouplées in-
: graben.	: terdités sauf pour hl 41-44-81.
47: Trois-Vierges-St-Vith	: circulation hl type 38 également interdite.
48: Raeren-St-Vith	
: (pont BK 85.243 entrée	circulation interdite: hl 10-38 Américaines et
: ( de St-Vith)	: Anglaises.
	: double traction autorisée.
125: Longdoz-Flémelle	
: Pont du Val St-Lambert	: néant
et autres	

*M. Schult  
faire tableau  
en double.  
fait*



35 : Exhe-Linkempois :  
bis:viaduc de Sclessin : néant.

Circulation des grues de 35 T et de 68 T sur les ponts reconstruits provisoirement.

La circulation est autorisée à condition d'intercaler deux wagons entre la H1 et la grue.  
(Réf. n° 25/7.6 du 16.4.47 d'I.P.V. Liège).  
Il y a lieu d'annoter en conséquence les listes du tome III, fascicule I.

Repos et congés des Inspecteurs Sectionnaires.

M. XHROUET sera en congé le 1/5 et remplacé par son collègue M. MATHELOT.

Pinces "PERFRA".

La D.E. Bureau 11.12 signale que des pinces à sceller "PERFRA" sont envoyées journellement en réparation et que les avaries constatées à ces pinces, prouvent que celles-ci sont souvent employées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles sont destinées et, notamment, pour l'ouverture ou la remise sur rail des portières de wagons, etc..  
Il doit être mis fin, une fois pour toutes, à cette façon d'agir. Toute avarie qui résultera encore d'un emploi irrégulier des pinces, devra être réprimée sévèrement; les chst prendront les dispositions nécessaires à cette effet.

Brouettes à deux roues.

On nous annonce la fourniture prochaine de brouettes à deux roues, aux stations qui en ont fait la demande.  
Celles qui pourraient encore en justifier l'emploi, doivent adresser à IPX (Approvisionnements) par retour du courrier, un bon A 21 réglementaire, appuyé d'un P.J.

SERVICE COMMERCIAL.

Renvoi à l'origine de bâches privées dans des wagons de groupages.

D'accord avec la Société Nationale des Chemins de fer français, il a été décidé d'autoriser l'incorporation dans des wagons de groupages du trafic Belgique/Bâle (dans les deux sens) les bâches privées en retour ayant servi à l'aller à des transports à charge.

Ces envois devront faire l'objet d'une lettre de voiture distincte mentionnant le nombre, les marques et numéros des bâches en question. Sur parcours belge, seuls les frais d'enregistrement seront à porter en compte; pour le parcours français, il ne sera payé que les frais d'enregistrement et de timbre.

Cette mesure entrera en vigueur le 1er mai 1947.  
(Note 36/1, du 22/4, de la D.C. 61-44).

Avaries à des envois de cadres pour bicyclettes et accessoires.

Les Etablissements HIL.LANNOY et fils, 9-11 rue de Menin, Courtrai, reçoivent de nombreuses plaintes de leur clientèle, au sujet d'avaries aux envois de cadres pour vélos et aux paquets contenant des accessoires, notwithstanding que les emballages soient solides et conformes, aux dispositions réglementaires.

Ces avaries semblent être provoquées au cours des transbordements et des déchargements.

Le personnel intéressé et surtout celui des quais de transbordement doit être invité à manipuler les envois dont il s'agit comme il convient.



## AVIS N° 223 C.

Distribution ordinaire.

### MARCHANDISES.

#### MODIFICATION A L'AVIS COLLECTIF N° 110 C DE 1946. (PARTIE III). — RETABLISSEMENT DU TRAFIC PAR LENGELER—WILWERDANGE.

#### DISPOSITIONS COMPTABLES.

Les dispositions comptables insérées dans l'avis collectif n° 110 C, de 1946, sont remplacées par les suivantes :

Les envois sont considérés comme appartenant au service intérieur et sont inscrits aux comptes courants CR 1242bis (départ) et CR 1245 N.M. (arrivée), de manière à ne former qu'un tout pour le report des totaux aux récapitulations générales CR 1256ter (départ) et CR 1256bis (arrivée).

Toutefois, en ce qui concerne les taxes afférentes au parcours luxembourgeois, celles-ci doivent figurer à l'arrivée dans la dernière colonne (sans en-tête) du relevé CR 1245 N.M. et les totaux doivent être ajoutés à ceux de la colonne débours au dit relevé.

Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur à partir des écritures du mois d'octobre 1947.

Le Directeur du Service Commercial,

ANTOINE.

ⓑ — 55477-9-47 (1.525).

6. Januar 1948

- 3 -

Suite Avis du Groupe n° 2  
Partie 2.

#### SERVICE COMMERCIAL.

#### Envois au départ ou à destination de Reuland, Lengeler et Oudler.

Le C.R. constate que les dispositions de l'avis 223 C. du 30.9.47., ne sont pas toujours observées.

Certains bureaux continuent à inscrire les feuilles de route dans des relevés portant la mention " Trafic S.v.S.",

D'autres les font figurer en service intérieur dans des relevés distincts.

D'autres encore n'inscrivent pas les débours relatifs au parcours luxembourgeois dans la dernière colonne des relevés C.R. 1245 N.M. ( arrivée ) à intituler " Débours S.N.C.L.",

Ces irrégularités occasionnent des recherches et des pertes de temps au C.R.



X

Mise en option de la maisonnette sise à Roetgen - Pas-  
sage à niveau n° 017 - B.K. 25.700 - Ligne de Raeren à  
St Vith.

Cette maisonnette sera libre le 1er décembre 1948. Elle sera prise par le bénéficiaire dans l'état où elle se trouve.

Composition : 3 pièces au rez-de-chaussée  
3 pièces à l'étage  
1 grenier, 1 cave, 1 étable.  
W.C. avec citerne.  
Jardin : 60 m<sup>2</sup>.

Redevance mensuelle : 20 Fcs par mois, retenue sur état de salaire.

L'agent devra présenter un élément féminin de son ménage capable d'assurer le service journalier du passage à niveau de 7 h à 19 h.

Cet élément sera rétribué comme garde-barrières logée, au taux journalier de 59 FCS 55.

Avant attribution de la maisonnette, l'élément féminin désigné par le demandeur devra subir la visite médicale nécessaire à la reconnaissance des aptitudes physiques indispensables.



SOCIETE NATIONALE DES  
CHEMINS DE FER BELGES

Bruxelles, le 7 février 1948.

Direction du  
Service Commercial.

BUREAU 61-43.

Section 4.

AVIS N°37 C.

Distribution ordinaire

MARCHANDISES

TRAFFIC ENTRE LA BELGIQUE ET L'ALLEMAGNE.

Le point frontière de Losheimergraben vient d'être ouvert au trafic des marchandises en petite vitesse par charges complètes échangé entre la Belgique et l'Allemagne.

En conséquence, les dispositions de l'Avis n°291 C. du 31 décembre 1947 sont à modifier comme suit :

Pages 5 et 6, respectivement sous I-a) et II A a), comme point de la frontière belge-allemande, ajouter :  
Losheimergraben/Losheim.

Pages 10 et 12, sous II A a), remplacer "via Hergenrath (frontière)" par : "via Hergenrath ou Losheimergraben."

\*

\* \* \*

Memento-

Rubriques ALLEMAGNE et SARRE - Dans la Liste des points frontières ouverts au trafic, entre la Belgique et l'Allemagne, ajouter : Losheimergraben/Losheim.

Le Directeur du Service Commercial,  
ANTOINE.

*M. Niçois  
faire rect. avis 291 C.*

*faire  
réclamer un  
supplément  
le 11/2*

*rectification  
fait le 11/2*

(B)-57883-2-48-(1525)-J.S.



Brouettes à bagages.

Les chefs de gare qui sont en possession d'anciennes brouettes à bagages à une roue (claire-voie) voudront bien me les signaler d'urgence et indiquer si-elles sont encore utilisées.

Charroi automobile - Transports par camion. Aide-mémoire du chauffeur.

Les gares desservies par nos camions ont reçu un exemplaire de l'aide-mémoire du chauffeur ainsi que copie de ma note n° 9.I.2. du I.5.49., relative à certaines marchandises exclues du transport par camions ou acceptées sous certaines conditions.

Elles voudront bien en accuser réception au " Charroi " à Chêné-gare.

Quoique s'adressant spécialement au personnel de bord, cet aide-mémoire fait apparaître certaines obligations qui incombent aux gares. Ces obligations, qui ne constituent pas un surcroît de besogne, doivent être accomplies consciencieusement.

L'organisation du " Cabotage " par camion facilite le travail des gares. En retour, j'attends du personnel qu'il fasse davantage preuve de l'esprit commercial dans l'exécution de son service.

REPARTITION DU MATERIEL.

Restitution du matériel D.R.

Par dérogation au paragr.5., chiffre 6 du R.I.V. prévoyant la restitution du matériel étranger au point d'entrée du parcours aller, les wagons DR entrant sur notre réseau indifféremment par les gares d'échange avec la D.R. ( Bizène et Zone française ) peuvent être renvoyés par Herbesthal-Aix.

Par contre les wagons D.R. entrés par une gare d'échange avec la Bizène ( Herbesthal, Montzen ou Raeren, ne peuvent être renvoyés par une gare avec la Zone française ( Lœsheim ou Steinebrück ).

Les gares d'escale tiendront également compte de ces nouvelles dispositions pour diriger sur Herbesthal les wagons DR vides reçus des gares de l'intérieur à destination de Lœsheim ou Steinebrück.

Pour gouverner les wagons Saar ne doivent pas être confondus avec les wagons DR, éventuellement

( Rfca n° I.5.6. du I2.5. D.E. I2-33 ).

Wagons porteurs d'une marque de gérance.

De nombreuses confusions sont encore constatées dans le traitement des wagons porteurs d'une marque de gérance.

Le personnel a de nouveau son attention attirée sur la signification de ces marques telle que définie par l'avis 6 E., page 8, du 22.3.48. C'est ainsi, notamment, qu'un wagon (B) porteur d'un marque de gérance d'un réseau étranger doit être considéré comme véhicule de ce réseau, tout séjour abusif sur nos lignes nous occasionnant des redevances RIV importantes, de plus en plus lourdes au fur et à mesure que le séjour se prolonge indûment sur notre réseau.

Wagons fermés à 22 vasistas.

Les hf à 22 vasistas doivent être mentionnés pour mémoire dans une des colonnes 23 à 28 du recto de l'E.864.

Ils continueront à être portés comme précédemment en colonne 4, avec les autres hf à vasistas.



-----  
LB/MB.

BULLETIN N° 4303.  
-----

X Le mardi 16/10/1951, à l'occasion du marché de St-Vith,  
les mesures spéciales ci-après seront prises :

A. REMPLACEMENT D'AUTORAILS PAR RAME-VAPEUR.  
=====

TA 4546	Waimes - St Vith	8.17	8.48
TA 4547	Waimes	8.56	9.26

Matériel : 1 BC - 1 C - 1 PW = 71 T. (FVY T 201 - rame du 4662).

Remorque : Atlv Gouvy (hl ayant remorqué 4662 jusque Waimes).

X B. REMPLACEMENT DE RAMES-VAPEUR PAR AUTORAILS.  
=====

4662	Waimes - Losheim	8.20	9.20
4548	Waimes	9.33	10.32

Matériel - Remorque : Autorail de Atlv Gouvy disponible à Waimes  
entre TA 4549 et TA 4547.

X MODIFICATIONS DE CONSEQUENCE.  
=====

Horaires modifiés.

<u>4546 (horaire T)</u>			<u>4547 (horaire T)</u>		
Waimes	-	8.17 (1)	St-Vith	-	8.56 (1)
Ondenval		8.21	Born		9.07
Montenau		8.28	Born (Village)		9.09
Born (Village)		8.34	Montenau		9.15
Born		8.36	Ondenval		9.22
St-Vith	8.48	- (2)	Waimes	9.26	- (2)
(1) croise TA 4549			(1) croise 4546		
(2) croise 4547			(2) croise 4548		

<u>TA 4673</u>	-	Waimes	9.14	9.27 (1)
		Malmédy		9.40
		Meiz		9.46
		Masta		9.50
		Stavelot		9.57 (2)
		Bif. v. Rivage	10.02	
		Trois Ponts	10.04	- (3)

(1) croise 44475 - (2) croise 4666 retardé - (3) croise 44227 SD

CZ.

L'INGENIEUR PRINCIPAL,

L A M B R E C H T .



Wervicé, le 7 octobre 1952

L. Post. Losheim.

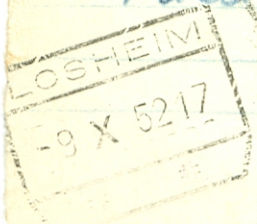
Avis d'le du 5 septembre 1952. voyageurs.  
jonction Nord - Mid. barification.

Veuillez ajouter à votre bassin des distances voya-  
gers, et les nouvelles relations suivantes.

Bruxelles Longues soit Bruxelles N<sup>o</sup> + 3 Km -  
Bruxelles Chapelle soit idem  
Bruxelles Central soit idem.

Les distances sont également calculées pour les  
abonnements, scolaires, ouvriers, travail et ordinaire.

Prière renouveler et de la présente.



Losheim, le 9.10.52. Le chef de gare,  
Wervicé  
Missions fait. Le chef de gare,  
G. Cléry

Wervicé, le 7 octobre 1952

L. Post. Bullange.

Avis d'le du 5 septembre 1952. voyageurs.  
jonction Nord - Mid. barification.

Veuillez ajouter à votre bassin des distances voya-  
gers, et les nouvelles relations suivantes.

Bruxelles Longues soit Bruxelles N<sup>o</sup> + 3 Km -  
Bruxelles Chapelle soit idem  
Bruxelles Central soit idem.

Les distances sont également calculées pour les  
abonnements, scolaires, ouvriers, travail et ordinaire.

Prière renouveler et de la présente.

Missions fait à Bullange  
le 10-10-52  
Le facteur  
G. Cléry



Le chef de gare,  
G. Cléry



Bruxelles, le 15 mai 1952.

Direction du  
Service Commercial

BUREAU 60-12

Section 4

3 Annexes.

AVIS N° 36/91 C.

Code 16 + 11.7 + 111.20.

VOYAGEURS ET MARCHANDISES.

SIMPLIFICATION DE L'EXPLOITATION DES LIGNES  
45, 46, 48 ET 163.

A partir du dimanche 18 mai 1952, les lignes

- 45 : TROIS-PONTS - WAIMES - LOSHEIM;
- 46 : LOMMERSWEILER - STEINEBRÜCK;
- 48 : KALTERHERBERG - WAIMES - ST VITH - LOMMERSWEILER et
- 163 : section de GOUVY à LOMMERSWEILER,

seront soumises au régime de l'exploitation simplifiée.

Le service des trains de voyageurs y sera supprimé, **partiellement** sur les lignes 45 et 48, **complètement** sur la ligne 46 et sur la section GOUVY - LOMMERSWEILER de la ligne 163, et remplacé par des services d'autobus dont les itinéraires et les horaires sont repris dans un "Avis au Public" qui est distribué à toutes les gares du réseau.

Les services d'autobus sont répartis entre deux centres, situés l'un à Waimès et l'autre à St Vith.

Dans les gares de Beho, Butgenbach, Krombach, Lengeler, Maldange et Reuland, le personnel sédentaire de la Société est remplacé par des dépositaires.

VOYAGEURS ET BAGAGES.

Les dispositions de l'Avis n° 34 C. du 6 mai 1952, concernant la taxation et la délivrance des billets et des abonnements, ainsi que l'acceptation des bagages enregistrés, des vélos et des voitures d'enfants, sont d'application pour les services d'autobus envisagés.



Les annexes 1 et 2 au présent Avis donnent la liste des arrêts "autobus" avec leur assimilation aux gares et points d'arrêts "chemin de fer".

Le schéma qui constitue la 3e annexe indique le tracé complet des lignes d'autobus de substitution.

### MARCHANDISES.

Rien n'est modifié à la situation actuelle en ce qui concerne l'acceptation, la taxation, l'acheminement et la livraison des envois de marchandises.

Certaines dispositions de caractère local ont été communiquées aux services intéressés.

### Modifications au fasc. IV. (1re partie) des tarifs;

Page 11 - en regard de Bütgenbach, col.8, supprimer le signe +.

Page 28 - en regard de Krombach, col.8, supprimer le signe +.

Page 42. - en regard de Reuland, col.8, supprimer le signe +.

Ces modifications seront reprises dans une prochaine feuille rectificative au fascicule IV (1re partie) des tarifs.

Pour le Directeur du Service Commercial,  
L'Inspecteur en Chef, Adjoint,

**VAN CAUWENBERGE.**



Bz le 3/10/53

BULLETIN N° 12.8.12.1/88

Transport extraordinaire de 6 chars Pershing et 4 chars Patton de 39 tonnes entre Arlon et Sourbrodt.

A. - Composition et caractéristiques du transport.

1°) 10 Hp de 50 T.: chargement de 4 chars Patton et 6 chars Pershing de 39 T (hors gabarit).

1 voiture: 11 hommes d'escorte.

1 HBM.

Charge totale: ± 650 tonnes.

2°) Les chars hors gabarit présentent les caractéristiques suivantes:

Longueur: 6810 mm.

Poids : 39 tonnes pièce.

Largeur : 3500 mm.

Largeur fictive dans les courbes de 250 m. de rayon: 3.774 mm.;  
empiète de 312 mm. de chaque côté du gabarit en courbes de 250 m. de rayon entre les hauteurs de 2 m. et 2 m.920.

B. - Restrictions à la circulation.

1°) Le transport dépassant la largeur de 3.420 mm. doit être considéré comme transport spécial ne pouvant rien croiser ni en marche ni à l'arrêt; les voies adjacentes à la voie de circulation doivent être dégagées de tout véhicule.

2°) Le calage et l'arrimage doivent présenter toute garantie de sécurité.

3°) Le transport sera placé sous la surveillance du chef-garde.

4°) Le chargement sera effectué exactement au centre du wagon aussi bien suivant l'axe longitudinal que transversal; le débordement devra donc être identique des deux côtés du gabarit.

5°) Les tamponnements et manoeuvres au lancer ou par la déclivité sont interdits.

6°) Le chargement sera visité avant le départ par le CTM de wagnage MONTULET à Ciney.

7°) Défense de garer dans les gares intermédiaires sur les voies de circulation où se trouvent des empiètements incompatibles avec la largeur des chargements.

8°) Itinéraire: Arlon - Stockem - Libramont - Gouvy - Trois-Ponts - Stavelot - Wévercé - Sourbrodt.

C. - Jour de circulation: Lundi 5 octobre 1953.

D. - Horaire: MX 764015.

Arlon:	--	23.05	croise 39.
Marbehan	23.38	23.42	croise 26337; 62339 ne peut être mis en marche.
Hamipré	0.05		
Longlier-N.	0.07		(Mardi 6/10/53
Libramont	0.23	6.52	x 46318; 66427 ne peut rouler.
Wideumont	7.23		
Bastogne-Sud	8.03	9.34	x TA 4949 et 4953, précède 64235 retardé.
Gouvy	10.34	14.00	x 135 (1)
Vielsalm	14.23		suit 44231 SD, précède 44337 SD.
Trois-Ponts	14.55	15.15	x 4746; 44383 ne peut rouler.
Stavelot	15.25	15.40	x TA 4667, précède TA 4684.
Malmédy	15.59		
Waimés	16.19	16.39	évite 4563 SD.
Wévercé	16.50	17.05	x 4691 SD.
Sourbrodt	17.15	--	(1) Remarque: Gouvy différera la voiture et l'escorte prendra place au HBM. .../.....



MP MX 764015 le 6/10.	Trois-Ponts	-	12.10
	Vielsalm		12.30
	Gouvy		12.50

AD MX 764016 le 6/10.

Sourbrodt	--	19.40	suit MD 764015
Wévercé	19.50	20.35	croise 4688 SD; en double avec 4689 SD. X
Trois-Ponts	21.37	--	

MD MX 764015 le 6/10.

Sourbrodt	--	17.47	croise MX 764015.
Wévercé	17.58	18.00	croise TA 4682 SD. X
Waines	18.08	18.31	évite TA 4685 SD; 44202 FSD ne peut rouler.
Malmédy	18.52		
Stavelot	19.13	19.24	suit 4762 et croise 4688 SD.
Trois-Ponts	19.34.	--	

MD + AD: MX 764015 le 6/10.	Libramont	--	1.10
	Marbehan		1.37
	Stockem	2.00	--

MP MX 764015 le 6/10.	Bertrix	--	6.05 en double au 5451.
	Libramont	6.25	--

MD MX 764015 le 6/10.

Gouvy	--	11.20	x MX 764015	Libramont	--	13.35	x TA 4956
Tavigny	11.45	11.46	x 64235 SD.	Bif. Recogne		13.40	
Bastogne-Sud	12.28	12.32	TA 4960 SSD.	Bertrix	13.56	--	

MP + AP: MX 764015 le 5/10:	Stockem	--	22.00
	Arlon	22.10	--

E.- Remorque.- ATLV Stockem de Arlon à Libramont: double traction.  
 ATLV Bertrix de Libramont à Gouvy.  
 ATLV Trois-Ponts de Gouvy à Sourbrodt.  
 ATLV Trois-Ponts allège de Trois-Ponts à Sourbrodt.

F.- Desserte.- Hlr de Gouvy - allège de Gouvy à Bovigny.  
 Dépôt d'Arlon; Arlon à Libramont  
 Dépôt de Bertrix: Bertrix à Gouvy.  
 Dépôt de Trois-Ponts: Gouvy à Sourbrodt.

G.- Machines de manoeuvres.

Atelier de Stockem fournira, le 5/10 à partir de 14 heures une Hlr pendant 3 heures en chargement.

Atelier de Trois-Ponts fournira le 6/10 dès arrivée une hlr pour déchargement (AD MX 764015).

H.- Autorisation: n° 237.2.127 du 28-9-53 de I.P.M. Namur.

I.- Taxation.- Transport à porter en compte au M.D.N. sur la base de l'essieu Km. La gare d'Arlon fera parvenir au bureau F. 41/34 - Section 29, une copie de la feuille de route concernant ce transport. Celle-ci devra mentionner le n° et le nombre de véhicules ainsi que le nombre d'essieux.

Les remises intéressées taxeront au M.D.N. les heures de machines de manoeuvres fournies.

J.- Consignes.- Une copie du présent bulletin sera annexée aux documents de transport.

Consigne 121.16, 2ème cas - IPX Namur.- Consigne 121.16, 2ème cas. IPX Liège.  
Prévenir personnel intéressé et CZ dès réception.

X L'Inspecteur technique principal,  
DE SOIGNIE.



*22/11/53*

GROUPE DE LIEGE  
EXPLOITATION - TRAINS

Liège, le 21 novembre 1953.

TELEGRAMME DE SERVICE N° 1282.

RH/MIB.

DCL : Herbesthal - Raeren - St Vith & Gouvy.  
Wévercé - Losheim et Waimés - Steinebruck.

Cc. : Dépôt des draisines à Verviers Cal --- Chst et atlv. Trois-Ponts--  
atlv. Gouvy et Herbesthal (pour information) -- IT Horgnies et  
Vermassen--- CHSC Servais, Mawet, Mahieu et Blaimont -- CTM. V.  
Herbesthal, Raeren, Waimés, St Vith et Gouvy--- MM. Servais,  
Xhrouet, Insp. E. --- IBM IPV IPES & DS LIEGE.

Draisine légère circulera le mercredi 25 novembre 1953 sous horaires ci-  
après, pour visite d'inspection fonctionnaires de la Direction E. :

SP 5388 (v) - Herbesthal 10.15 suit 44241 L Me V - Eupen 10.25 - Raeren  
10.40 - Roetgen 10.55/11.05 - Lammersdorf 11.25/11.35 -  
Conzen 11.45/11.55 - Montjoie 12.05/12.15 - Kalterherberg  
12.28/12.38 - Sourbrodt 12.51/13.01 - Wévercé 13.14/13.24 -  
croise TA 4680 - croise éventuellement 44476 SD FL Me V -  
Butgenbach 13.32/13.40 - Losheim 14.10.

Les trains 44227 SD FL Me V et 44228 SD FL Me V ne pourront être mis en  
marche entre Wévercé et Losheim, le mercredi 25-11-53.

SP 5389 (v) - Losheim 14.20 croise SP 5388 (v) - Wévercé 14.55 suit TA  
4667 - Waimés 15.05/15.15 - croise éventuellement 44477  
FSD - suit éventuellement 44235 SD FL Ma J V - Montenau  
15.26/15.36 - St Vith 15.53/16.15 croise MP 4563 SD & 4563  
SD - Bif. Wiesembach 16.25 - Lommersweiler 16.35/16.45 -  
Steinebruck 16.55.

SP 5390 (v) - Steinebruck 17.05 croise SP 5389 (v) - Bif. Wiesembach 17.24 -  
St Vith 17.30/17.32 - Grombach 17.46/17.56 - Maldange 18.06/  
18.16 - Gouvy 18.40.

REMARQUE : Draisine légère du dépôt de Verviers Cal, ayant assuré le  
mardi 24-11-53 les parcours SP 5385 (v) à SP 5387 (v) -  
horaires prévus par notre A. 1270 du 20-11-53.

Cette draisine demeurera en gare de Gouvy pendant la nuit du 25 au  
26-11 (conducteur SCHU de Verviers Cal).

Chst Lommersweiler, St Vith et Gouvy prendront toutes mesures de sécurité  
nécessaires pour assurer la circulation de cette draisine en dehors des  
heures normales d'ouverture de la ligne.

Les dispositions du fascicule 123.105 et celles du RGS. fasc. IV titre I  
sont d'application.

Prévenir personnel intéressé et oz par tf dès réception en répétant croi-  
sements et évitements.

IPX, LIEGE.

Cc. Mr. VAN DESSEL, Ingénieur à la Dir. E.



274  
Boyle le 27/11/53  
fus 192

GROUPE DE LIEGE  
EXPLOITATION - TRAINS.

Liège le 26 novembre 1953.

RH/TD

TELEGRAMME DE SERVICE N° 1202.

DCL. Trois-Ponts - Wévercé - Losheim.  
CC. Atlv Trois-Ponts - IT. HORNIES ET  
VERMASSEN - CHSC. BLAIMONT - MAHIEU et  
MAWET. CTM.V Trois-Ponts-Spa et Waimes.  
Mr. SERVAIS Inspecteur E.  
IPM-IPV-IPES et DS Liège.

-----

HKC circuleront les lundi 30/11, mercredi 2 et vendredi 4-12-53 sous horaires ci-après pour besoins du service de la voie (chargement de terre entre Bullange et Losheim).

MP 44806 (v) Trois-Ponts 5.58 suit 4707 - précède éventuellement 40507 FSD/44475 SDF.L.Me.V retardé-Stavelot 6.08/6.10 suit TA 4660 Malmédy 6.30-Waimes 6.44-Wévercé 6.54/6.55 croise TA 4663 - Bullange 7.13

44806 (v) Bullange 7.28 - travaille - Losheim 11.55

44807 (v) Losheim 12.05 croise 44806 (v) - travaille - Bullange 14.03 - Wévercé 14.20

MD 44807 (v) Wévercé 14.30 suit TA 4667-Waimes 14.40 - Malmédy 14.55/15.00 croise éventuellement 44477 FSD suit 44476 SD - dépasse TA 4667 SD Stavelot 15.17 suit 4746 - Trois-Ponts 15.27.

Les trains 44475 SDF. L.Me.V, 44476 SD F L.Me.V, 44227 SD F L.Me.V et 44228 SD F.L.Me.V ne seront pas mis en marche les 30/11, 2 et 4/12/53 entre Wévercé et Losheim.

Remarque: Atlv Trois-Ponts.

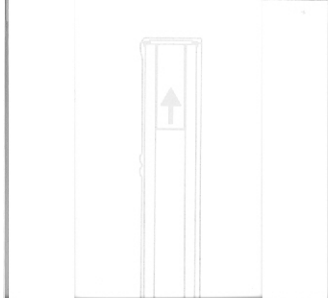
Desserte: CTM.V Waimes.

Les dispositions du fascicule 123.105 et celles du RGS fascicule II titre III sont d'application.

Prévenir personnel intéressé et CZ dg par tf dès réception en répétant croisements et évitements.

I.P.X. LIEGE.





*Bz donne 30.7.53 -*

GRUPE DE LIEGE.  
EXPLOITATION - TRAINS

LIEGE, le 29 juillet 1953.

TP/MB.

CIRCULAIRE N° 4802.

A partir du 3/8/1953, les modifications ci-après seront apportées au service des trains.

A) LOCOMOTIVES VOYAGEURS.

Parcours nouveau.

MD 4170 SD

Verviers Cal	-	19.12
Bif. Gérardchamps	19.14	-
Pepinster	19.21	-

B) TRAINS DE MARCHANDISES.

Horaire modifié.

44492

Lommersweiler	12.09	12.22
Bif. Wiesenbach	12.35	-
St-Vith	12.40	-

Modifications au Tome III.

Liste 54 - C - page 68.

1) Lignes à voie unique - Biffer :

Butgenbach (D)	L
Crombach (D)	L
Lengeler (D)	L
Montenau (D)	L
Reuland (G)	L

Liste 58 - A - page 79.

Ligne 48 - Biffer : Born et ce qui s'y rapporte.

Liste 59 - IV - page 96 - dernière rubrique.

Ligne 45 - Losheim - Hallschlag.

Il y a : Block-system par télégraphe (système allemand)  
Il faut : Block-system



My 473 <sup>29</sup>/<sub>8</sub>

BR/MB.

CIRCULAIRE N° 12. 1. 2. 4/9.

C.R. DE VERVIERS OUEST.

- 1°) Incorporation à ce centre routier du rayon de camionnage en régie de Malmédy.
- 2°) Desserte par camion du cabotage des gares de Waimes - Weywertz - Losheim - Losheimergraben - Bullange - Butgenbach - Sourbrodt.
- 3°) Desserte en cabotage PAD/RAD de Francorchamps.
- 4°) Desserte en RAD/PAD de la commune de Jalhay.

A partir du lundi 7 septembre 1953, les modifications ci-après seront apportées au L.S.T. Tôme IV, affectations :

PAGE 10. - Zône de Chênée - Rubrique H. Supprimer :

Bullange - Butgenbach - Francorchamps - Honsfeld - Losheim - Losheimergraben - Malmédy - Waimes - Wévercé.

PAGE 11. - Zône de Verviers Ouest - Rubrique B. Supprimer : Sourbrodt.

Ajouter : Rubrique A.1.

- 4) Bullange - Butgenbach - Francorchamps - Honsfeld - Losheim - Losheimergraben - Malmédy - Masta - Sourbrodt - Waimes - Wévercé.

LISTE 62.

PAGE 43. - Train 4563 SD --- St-Vith - Weywertz.

Supprimer ce train et ce qui s'y rapporte.

PAGE 44. - Train 4662.

Remplacer son affectation par la suivante :

Enlève à Stavelot, venant du 4708, les envois express, poisson, levure et C.P. adressés B.R. pour :

- 1) section Malmédy - Wévercé à déposer à destination;
- 2) section Montenau - St-Vith (envois adressés B.R.) à déposer à Waimes pour le 4548.

Train 4708.

Remplacer son affectation par la suivante :

Enlève à Pepinster, venant du 14101, les envois express, levure, poisson et C.P. adressés B.R. pour :



RM / PC

BULLETIN N° 4320.

Pour le transport de 4 officiers et 69 soldats de Trois Ponts à Weywertz et retour, les mesures spéciales ci-après seront prises les 22 et 25/9/1953.

REMPLACEMENT D'AUTORAILS PAR RAIES-VAPEUR.

le 22-9 : TA 4680 Trois Ponts - Weywertz.

le 25-9 : TA 4673 Weywertz - Trois Ponts.

Matériel - le 22/9 : 3C = 78 T (de GV P 102 - P 502 disponibles à 3Ponts

le 25/9 : 1BC 2C = 77 T (FVY T et X 900 envoyées en temps utile à Trois Ponts).

Les compartiments de 2e classe de la BC doivent être considérés comme 3e classe.

Remorque : Atlv. Trois-Ponts.

MODIFICATIONS DE CONSEQUENCE.

le 22.9.1953.

Parcours nouveaux.

ARF.4680

Trois Ponts	-	12.51 (1)
Bif.v.Rivage		12.53
Stavelot		12.59
Malmédy	13.14	13.18 (2)
Wimes		13.33
Weywertz	13.41	-

(1) croise 4740 SD ou éventuellement 44476 FSD/AD.44227 FSD -priorité sur 4875.

(2) croise 44476.

RD.4680

Weywertz	-	14.32
Waimés		14.41
Malmédy		14.54(1)
Stavelot	15.13	15.14
Bif.v.Rivage		15.20
Trois-Ponts	15.22	

(1) croise évent.44477 FSD -dépassé TA 4667.

Horaire modifié.

<u>4680</u> - Trois Ponts	-	13.00-rame vapeur-horaire T-précède évent.44477 FSD retardé
Bif.v.Rivage	13.02	
Stavelot	13.08	13.15
Masta		13.22
Meiz		13.26
Malmédy		13.37 croise 44476
Waimés		13.52
Faymonville		13.55
Weywertz	14.01	14.03-autorail
Weywertz Nid.	14.06	- croise TA 4667 retardé



Bz par 1 e 14 n° 487. Le 20.9.53 en  
faitout remarquer que le SP 5233V ne croise  
par le TA 4680.  
Supprimé éco 891 de FHR.

GROUPE DE LIEGE  
EXPLOITATION - TRAINS

Liège, le 19 septembre 1953.

RE/MLB.

TELEGRAMME DE SERVICE N° 1272.

DCL : Verviers Central - Herbesthal - Raeren - Wévercé - Stavelot.  
Wévercé - Losheim.  
Stavelot - Pepinster - Verviers Central.

Cc. : DEPOT DES DRAISINES à Verviers Cal.-- CHST Verviers Ouest et  
Trois-Ponts.-- ATLV. Herbesthal et Trois-Ponts (pour information).--  
I.T. Horgnies.-- CHSC Servais, Mahieu et Mawet.-- CTM. V.  
Herbesthal - Verviers Cal - Raeren - Waimés - Trois-Ponts - Spa  
et Pepinster.-- MM. Xhrouet et Servais, INSPECTEURS E.--  
IPM IPV IPES & DS LIEGE.--

Draisine légère du service de la voie circulera le vendredi 25 septembre  
1953 sous horaires ci-après, pour visite d'inspection de Mr. MAWET,  
chsc V. :

SP 5233 (V) - Verviers Central 7.00 - Bif. Chic chac 7.03 - suit 14151SL -  
Dolhain 7.20 - Welkenraedt 7.32 - Herbesthal 7.34/7.35 -  
croise 4503 précède 4130 - Eupen 7.42 - Raeren 7.56/8.15 -  
Roetgen 8.35 - Lammersdorf 9.05 - Conzen 9.15 - Montjoie  
9.25/11.00 - Kalterherberg 11.15 - Sourbrodt 11.30 -  
Wévercé 11.45/11.57 - croise TA 4680 - croise éventuelle-  
ment 44476 SD FL Me V - Losheim 12.50.

SP 5234 (V) - Losheim 13.30 croise SP 5233 (V) - Wévercé 14.15 suit  
TA 4667 - Waimés 14.30 - Malmédy 14.48/15.00 dépasse  
TA 4667 - croise éventuellement 44477 FSD - Stavelot  
15.18/15.20 - croise 4746 - Spa 16.10/17.25 suit 4751 -  
La Reid 17.36/17.46 croise 4762 - Theux 17.53/18.00 -  
croise M. 360 S Ma - Pepinster 18.10/18.18 croise 4167  
suit 374 - Bif. Gérardchamps 18.28 - Verviers Central  
18.30.

Le train 44480 L F Me F V F ne sera pas mis en marche le vendredi  
25 septembre 1953. Il en sera de même, sur le parcours Wévercé -  
Losheim, ce qui concerne les 44227 S D F L Me V et 44228 SD F L Me V.

Remarque : Draisine légère du dépôt de Verviers Central (conduc-  
teur : SCHU).

Les dispositions des fascicules 123.105 et 123.205 sont d'appli-  
cation, ainsi que celles du RGS. fascicule IV, titre I.

Prévenir personnel intéressé et CZ des réception en répétant  
croisements et évitements.

I.P.X.. LIEGE.



Le 25/9/1953.

Parcours nouveaux.

RP.4673

Trois Ponts	-	6.02(1)
Bif.v.Rivage	6.04	
Stavelot	6.10	6.11
Malmédy	6.31	
Waimes	6.50	
Weywertz	7.00	- (2)

(1) précède évent.44475 SD F L Me V  
ou 40507 FSD ret.

(2) croise TA 4665

ARP.4874

Weywertz	-	9.35(1)
Waimes	9.44	
Malmédy	9.58	10.15(2)
Stavelot		10.30(3)
Bif.v.Rivage	10.35	
Trois Ponts	10.37	- (4)

(1) croise évent.44475SD F L MeV ret.

(2) croise TA 4666

(3) croise 44227 SD ret; dépasse évent.  
AD.44475 FSD retardé

(4) croise 40529.

Horaire modifié;

TA 4673 - Weywertz Nid

Weywertz	9.06
Faymonville	
Waimes	
Malmédy	
Meiz	
Masta	
Stavelot	9.51

9.02 -croise TA 4549 SD

9.08 -rame vapeur-horaire T

9.14

9.17 -croise évent.44475SD F L Me V

9.31

9.41

9.44

9.53 -croise TA 4666 retardé-dépasse  
évent.AD.44475 FSD

Bif.Rivage 9.58

Trois Ponts

10.00

croise 44227 SD

P E R S O N N E L .

Dépôt de GOUVY - le 22.9.1953.

Service 54 modifié comme suit :

TA 4871	Gouvy	-	Trois Ponts	12.15	12.50
ARP 4680			Weywertz	12.51	13.41
TA 4680			Nidrum	14.03	14.06

le 25.9.1953.

Service 44 modifié comme suit :après TA 4549 ajoutez :

TA 4673	Nidrum	-	Weywertz	9.02	9.06
ARP 4874			Trois Ponts	9.35	10.37
TA 4874			Gouvy	10.38	11.14

Dépôt de TROIS-PONTS - le 22.9.53

4680	3 Ponts	-	Weywertz	13.00	14.01
RD 4680			Trois Ponts	14.32	15.22

le 25.9.53.

RP 4673	3 Ponts	-	Weywertz	6.02	7.00
4673			Trois-Ponts	9.08	10.00

./..



150

Wivers, le 24 septembre 1953.

6 h 15.

Veuillez trouver ci-dessous les horaires des M.H.H. applicables au 4 octobre 1953. Prient se tenir tenu Ifo

Ligne 45. Gros Port. Malmedy. Losheim. Balltrlag -

	44475 SD F.L.H.V	44227 SD. F.L.H.V	15 187 SD F.L.H.V
Wivers	9.30 / 10.00	12.39 / 12.54	
Butgenloch (D)	10.08 / 10.36	13.02 / 13.12	
Bullange (D)	<u>10.43</u>	13.22 / 13.40	
Moufflet (D)		13.48 / 14.02	
Losheim (Meyers) (D)		14.10 / 14.20	
Losheim		<u>14.36</u>	<u>14.48</u>
Balltrlag.			<u>15.00</u>

Ligne 45. Balltrlag. Losheim. Malmedy. Gros Port

	44476 SD F.L.H.V	44228 SD F.L.H.V (55)	
Balltrlag		<del>14.19</del>	14.19
Losheim		15.30	14.33
Losheim (Meyers) (D)		15.50 / 17.00	
Moufflet (D)			
Bullange (D)	<u>11.36</u>	17.14 / 17.34	
Butgenloch (D)			
Wivers	11.53 / 12.13	17.54 / 18.20	

Veuillez prendre note de ces horaires et le recevoir réception de la présente.

Le chef de gare  
H. J. ...







By 10480  
23/1/54 -

GROUPE DE LIEGE.  
EXPLOITATION - TRAINS.
GROEP LUIK.  
--EXPLOITATIE-TREINEN.

TP / PC

LIEGE, le 21 janvier 1954.  
LUIK, den 21 Januari 1954.

CIRCULAIRE N° 4819.  
OMZENDBRIEF Nr

A partir du 25.1.1954, les modifications ci-après seront apportées au service des trains.

Van af den 25.1.54, zullen de volgende in den treindienst gebracht worden.

A. TRAINS DE MARCHANDISES - GOEDEREN TREINEN.

Horaires modifiés -- Gewijzigde uurregelingen.

43305

Kinkempois	-	7.18
Bif. Garde Dieu	7.27	
Bif. Froidmont	7.29	
Bif. Cornillon	7.31	
Bressoux	7.37	
Visé	8.04	8.32

44227

Wévercé	12.48	13.56
Butgenbach	14.04	14.14
Bullange	14.23	14.33
Honsfeld	14.40	14.55
Losheimergraben	15.01	15.20
Losheim	15.36	-

44228

Losheim	-	16.18
Losheimergraben	16.38	17.18
Bullange		17.34

46303

Visé	-	7.15
Bressoux	7.49	
Bif. Cornillon	7.55	
Bif. Froidmont	7.57	
Bif. G. Dieu	7.59	
Bif. Agresses	8.00	
Angleur	8.03	8.28

44337

horaire spécial FSD quand  
94324 FSD roule :  
Visé SD.19.17 u 19.33 FSD  
Bif. Longchamps 19.39  
Bif. Berneau 19.43  
St. Martens Voeren 20.02  
Remersdaal 20.12  
Montzen 20.24 -  
(En cas de mise en marche simultanée  
des 44337 FSD et 34392 FSD (Bulletin  
537 du 29/9 de D.E.12/21) -Ce der-  
nier HKM fera : Visé Ht 19.50/55-  
Bif. Berneau 19/59 -Montzen 20.33.

44411

Voroux	-	6.58	SDL
Bif. Voroux	7.03		
Ans	7.13	u	7.14 SD
Voroux	-		10.47 D
Bif. Voroux	10.52		
Ans	11.02	u	7.14 SD

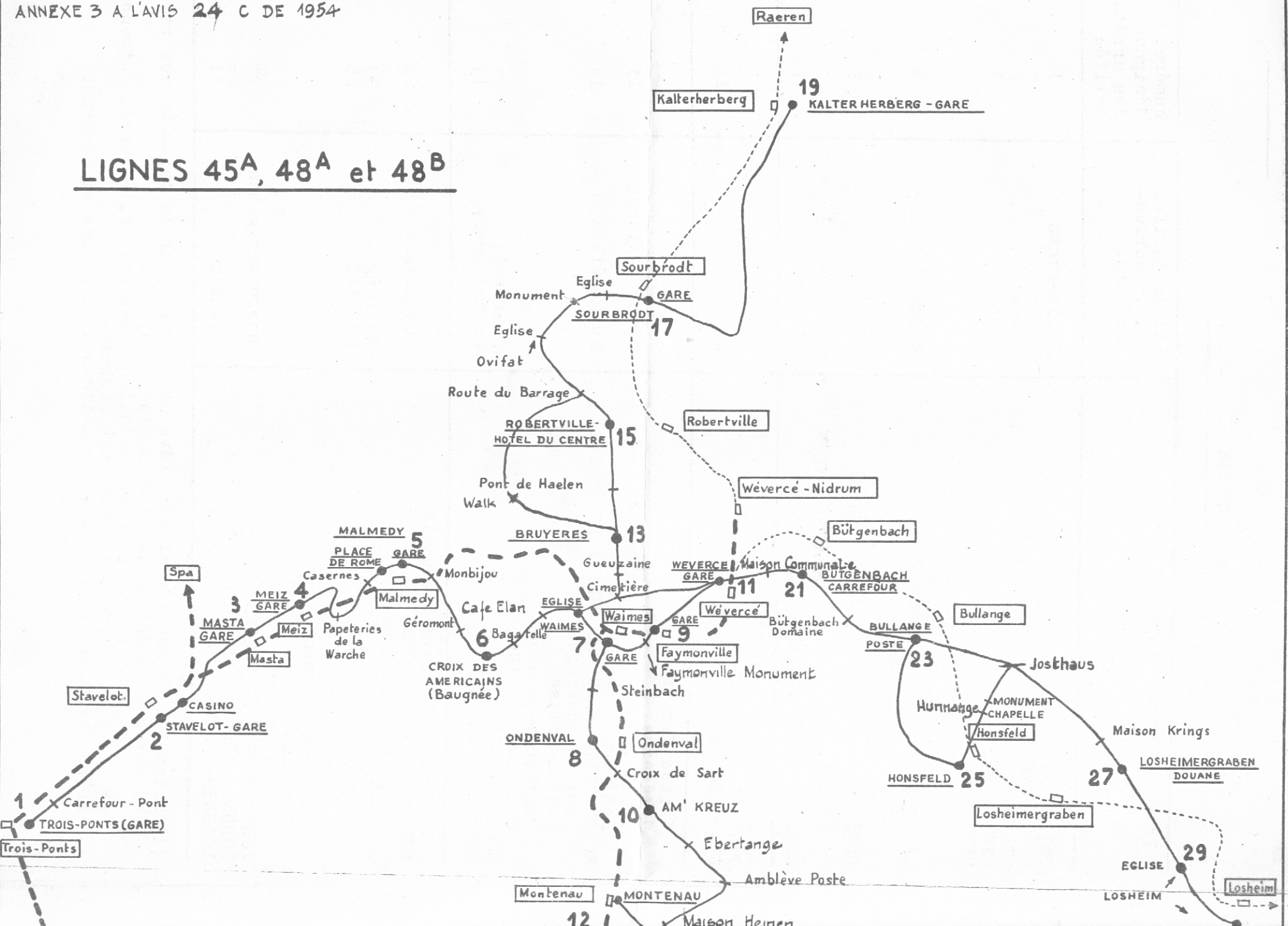
44404

Bressoux	-	7.12
Bif. Cornillon	7.23	
Bif. Froidmont	7.25	
Bif. G. Dieu	7.27	
Kinkempois	7.32	u 8.16

./..



# LIGNES 45<sup>A</sup>, 48<sup>A</sup> et 48<sup>B</sup>



1 Carrefour - Pont  
TROIS-PONTS (GARE)  
Trois-Ponts

2 STAVELOT - GARE  
CASINO  
Stavelet

3 MASTA GARE  
4 MEIZ GARE  
Masta  
Meiz

5 MALMEDY GARE  
PLACE DE ROME  
Casernes  
Malmédien  
Papeteries de la Warche

6 Café Elan  
WAIMES  
Géromont  
CROIX DES AMERICAINS (Baugnée)

8 ONDENVAL  
Ondenval  
Croix de Sart

10 AM' KREUZ  
Ebertange

12 MONTENAU  
MONTENAU  
Maison Heimer

15 ROBERTVILLE - HOTEL DU CENTRE  
Robertville

13 BRUYERES  
Pont de Haelen  
Walk

7 WAIMES  
WAIMES  
Baga telle

9 FAYMONVILLE  
Faymonville  
Faymonville Monument

10 AM' KREUZ

17 SOURBRODT  
SOURBRODT GARE  
Eglise  
Monument  
Ovifat

19 KALTER HERBERG - GARE  
Kalterherberg

Wevercé - Nidrum

11 WEVERCE GARE  
Wevercé  
Maison Communale

9 FAYMONVILLE GARE

Bütgenbach

21 BUTGENBACH CARREFOUR  
Bütgenbach  
Bütgenbach Domaine

23 BULLANGE POSTE

25 HONSFELD

Losheimergraben

29 LOSHEIM  
EGLISE  
Losheim

27 LOSHEIMERGRABEN DOUANE  
Maison Krings

23 BULLANGE POSTE  
Hunnange  
MONUMENT CHAPELLE  
Honsfeld

Bullange

21 BUTGENBACH CARREFOUR

11 WEVERCE GARE

13 BRUYERES

6 Café Elan

5 MALMEDY GARE

4 MEIZ GARE

3 MASTA GARE

2 STAVELOT - GARE

1 Carrefour - Pont



# LEGENDE

- LIGNES DE C.F. où le service des voyageurs est supprimé complètement.
- - - - LIGNES DE C.F. où le service des voyageurs est maintenu à certaines heures.
- LIGNES D'AUTOBUS DE SUBSTITUTION
- WAIMES GARE DE C.F.

- WAIMES: Arrêt autobus (fixe) tarifé et assimilé.
- CROIX DES AMERICAINS: Arrêt autobus (fixe) tarifé et non assimilé.
- + Steinbach: Arrêt autobus intermédiaire non tarifé (et facultatif.)

Gouvy

Born-Village

Cafe Hoffman

BORN VILLAGE

Born

16 BORN CALVAIRE

Nieder Emmels

18

CENTRE GARE

ST-VITH

Maison Thomas

St-Vith

Wiesenbach

AUX TILLEULS

Scierie Dairomont

Krombach

28 NEUNDORF EGLISE

30 KROMBACH EGLISE

BREITFELD 20

Weisten

Weisten (Cabine)

Neidingen

NEIDINGEN 20

32 BRAUNLAUF EGLISE

22 DREIHÜTTEN

Trois-Ponts

Maldange

Beho

34 MALDANGE-EGLISE

LOMMERSWEILER

24

STEINEBRUCK

Steinebrück

Route d'Audrange  
Maison Schutz

36 BEHO-EGLISE

Lommersweiler

38 CARREFOUR VERS DIEKIRCH

40 GOUVY-GARE

Gouvy

Bastogne

Trois-Vierges

Route de Schwartzenvin



MC / PC

CIRCULAIRE N° 4826  
OPZENDBRIEF Nr

Liste d'erreurs et omissions découvertes dans les documents-horaires du service des trains publiés le 23 mai 1954. Lijst der fellen en leenten vastgeteld in de dienstregeling op 23 Mei 54.

TRAINS DE VOYAGEURS - REIZIGERSTREINEN.

1. Indicateur officiel et affiches-horaires  
Officiële reisgids en uurtabellen.

Indic. Off. Page	Aff. Hor.		Li- gne.	Train n°	Il y a :	Il faut :-
	Plan che	Casé				
186	4	1	39 A	42	Moresnet(gare) 11.10 11.12	11.10 11.10
188	4	3	39 A	45	Moresnet(gare) 10.05	14.05
189	4	4	39 A	101 D	Plombières (gare) 21.39	21.29
191	4	6	40	139	Bruxel. Nd. D 21.58	D. 21.58 SD. 22.17
193	4	13	42	TA 4944SD	Malmédy 45 (A. 8.38)	Malmédy 45 (A. 8.28)
196	4	8	43	4872	Liège Vis 10.21	10.19
192	4	12	42		" Palais 10.25	10.23
					" Gins A. 10.31	10.29
200	4	15	44-45	4746	Pepinster 13.28-13.30 Juslenville 13.36 Theux 13.39 Franchimont 13.45	FPS. 13.28 - 13.28 Juslenville 13.33 Theux 13.40 Franchimont 13.46
202	4	17	45 A	7 D	Steinebrück 48 A (A. 7.48)	Steinebruck 48 A (A. 7.41)
203	4	18	45A	22	Faymonville (gare) 13.20	13.25
204	4	19	49	TA 4195	Pepinster 36 A (A. 22.50)	Pepinster 36 (A. 22.50 D.S.)



Bz donné le 14/8/55

GROUPE DE LIEGE.  
EXPLOITATION - TRAINS.

LIEGE, le 13 août 55

TF.1318  
RH/PC

TELEGRAMME DE SERVICE N° 1273.

Distribution : services intéressés

HKC circulera sous horaires ci-après les vendredi 19 et lundi 22 août 1955 pour besoins du sce de la Voie (chargement de 6 wagons de terre et de pierrailles entre Losheim et la frontière germano-belge) :

MP 44848 (V) - Trois Ponts 6.30 suit 4707 - Stavelot 6.40/6.41 croise 4708 - Malnédy 7.00/ 7.05 - Wainnes 7.25/ 7.55 croise TA 4661 - Wévercé 7.45 (parcours éventuellement en double au 40507 FSD de Trois-Ponts à Wainnes).

44848 (V) - Wévercé 8.00 Bullange 8.24 Losheimergraben 8.40 Losheim 8.55/ 8.56 - vers frontière germano-belge - travaille jusque BK 15.500 - rebrousse - Losheim 13.00 (garage des wagons chargés).

Les trains 44475 / 44476 SD F L Ne V ne seront pas mis en marche le vendredi 19 et le lundi 22 août 1955.

ID.44848(V) - Losheim 13.15 croise 44848 (V) - Losheimergraben 13.25 - Bullange 13.40 Wévercé 14.00/14.15 croise éventuellement 44227 SD F L Ne V retardé de 10' au départ de Wévercé - suit TA 4667 - Wainnes 14.25/ 14.28 - Malnédy 14.45/ 14.46 croise éventuellement 44477 FSD - Stavelot 15.05/15.15 croise TA 4678 SD - suit 4746 - Trois Ponts 15.25

REMARQUE : atlv. Trois Ponts - DESSERTE : Ctn.V.Wainnes.

Les dispositions du fascicule 123.105 et celles du R.G.S., fascicule II, titre III, sont d'application ainsi que les prescriptions de la convention germano-belge du 28.2.52.

Prévenir personnel intéressé et cz à votre IP dès réception en répétant croisements et évitements.

IPX LIEGE.

=====



BULLETIN E N° 94

N° 815 - NUMEROTATION ET IDENTIFICATION DES TRAINS.

L'avis n° 12 E/ 39 M de 1956 prévoit à l'art. 14, page 7, que les trains de marchandises remorqués par locomotive Diesel doivent être identifiés par la lettre Z précédant le numéro du train.

Cette mesure, qui devait être appliquée à partir du 30 septembre 1956, a été reportée au lundi 3 décembre 1956 par décision n° 15. 3. 2 du 22 septembre 1956 de la Direction Exploitation, bureau 13/11.

En outre, il vient d'être décidé d'utiliser la lettre Z pour la numérotation de tous les trains tant de voyageurs que de merchandises, remorqués par locomotive Diesel.

.../...

Les lettres et abréviations à utiliser dans ce cas sont donc dorénavant les suivantes :

- 1) Trains remorqués par locomotives Diesel. Z.
- 2) MZP - Machine Diesel pour ..... (seule ou avec fourgon)
- 3) MZD - Machine Diesel du ..... (seule ou avec fourgon)
- 4) AZP - Allège Diesel pour .....
- 5) AZD - Allège Diesel du .....
- 6) MZRO - machine Diesel en rodage
- 7) MZR - machine Diesel envoyée en réparation
- 8) MZC - machine Diesel transférée d'une remise à une autre remise
- 9) RZP - rame de matériel à voyageurs vide pour train n° .....  
remorquée par Diesel
- 10) RZD - rame de matériel à voyageurs vide du train n° .... remorqué  
par locomotive Diesel.

- - - - -

Les fascicules 122.10 - 122.31 et 122.71 du R.G.E., dont la révision est à l'étude, seront modifiés en conséquence.

Réf.: note n° 50.18.12 du 28/11/56 de D.E. 12/1



44227 SD

Waimés	12.38	14.02
Wevercé	14.15	14.41
		La J S
Bullange	14.53	15.23
Honsfeld	15.32	15.47
Losheimergraben	15.55	16.18
Losheim	16.31	---

44227 L Me V

Wevercé	14.15	14.41
		L Me V
Butgenbach	14.49	15.14
Bullange	15.24	---

44228 Ma J S

Losheim	---	17.09
		Ma J S
Losheimergraben	17.29	18.14
Bullange	18.29	18.49
Wevercé	19.04	19.22
Waimés	19.32	20.00
Malmédy	20.18	21.10

44228 L Me V

Bullange	---	16.53
		L Me V
Wevercé	16.48	17.11
Waimés	17.21	17.51
Malmédy	18.09	19.02



5. Itinéraires modifiés.

14106

aura Angleur (Ag.) au lieu de Verviers (Ouest) pour destination et conservera son horaire actuel entre Bruxelles (TT) et Angleur (Ag.)

E 14332 SL

circule via Kortenberg au lieu de via Weerde-Haacht et son horaire sera modifié comme suit :

Schaerbeek (F.)	22.13	2.30
Bif. Cabine X		2.37
Bif. Cabine Y		2.39
Bif. Melsbroek		2.44
Leuven (V.)	3.07	3.27
Leuven		3.31
V. Molenbeek		3.34
Tienen	3.59	4.25
Vert. Grimde		4.30

24378 SL

aura Flémalle-Haute au lieu de Flémalle-Haute ou Seraing et conservera l'horaire unique ci-après :

Kinkempois	3.29	4.06
Espérance	4.21	4.39
Flémalle-Haute	4.47	-----

40832 SD

aura Visé (Haut) au lieu de Visé pour destination et son horaire actuel sera maintenu entre Visé (Haut) CBR et Visé (Haut).

E 41301 SL

E 41301 FSL

circulent via Kortenberg au lieu de via Haacht-Weerde et leur horaire sera modifié comme suit :

Leuven	1.20
Vert. Melsbroek	1.41
Bif. Cabine Y	1.46
Bif. Cabine X	1.48
Schaerbeek (F.)	1.54 -----

44480

aura Sourbrodt ou Raeren au lieu de Raeren pour destination et son horaire sera modifié comme suit :

Welkenraedt	5.33	9.47 SD
Herbesthal		9.49
Eupen	10.00	10.25
Raeren	10.39	11.53 LMeV
Roetgen	12.16	12.24
Lammersdorf	12.56	13.16
Conzen	13.25	13.42
Montjoie	13.51	14.17
Kalterherberg	14.33	14.58
Sourbrodt	15.11	-

44481.

aura Sourbrodt ou Raeren au lieu de Raeren pour origine, Montzen au lieu d'Herbesthal pour destination et son horaire sera modifié comme suit :

Sourbrodt	-	16.21 LMeV
Kalterherberg	16.31	16.48
Montjoie	17.06	17.22
Conzen	17.31	17.32
Lammersdorf	17.42	18.01
Roetgen	18.21	18.36
Raeren	18.50	19.30
Herbesthal	19.53	20.42 SD
Welkenraedt		20.45
Montzen	21.09	-

-----x-----		
Raeren	-	13.22 MaJs
Herbesthal	13.44	20.42 SD

64347 SD.

aura Ougrée ou Seraing au lieu de Seraing pour destination et son horaire sera modifié comme suit :

Kinkempois	18.40	19.00
Cimenteries	19.05	19.20
Ougrée	19.23	-

-----x-----		
Kinkempois	18.40	19.00
Seraing	19.15	-

64361 F.

ne circule plus via Kinkempois et son horaire sera modifié comme suit :

Flémalle (Haute)	7.22
Seraing	7.33 -



4. Horaires modifiés.

E 26356 horaire samedi.

Haversin	P	21.14
Marloie		21.36//23.27

Z 26356 SL.

Poix-St-Hubert	P.	0.02
Bif. Serpont		0.22
Bif. Recogne		0.28
Bertrix		0.43//0.43
Bif. Orgéo		0.48
Florenville		1.06
St.Vincent-Bellef.		1.22
Meix devant Virton		1.31
Virton-St-Mard		1.39
Latour		1.48 -

E 27328 S.

Bif. Linkebeek		7.47
St-Genesius-Rode		7.55//8.09
Braine-l'Alleud		8.19
Baùlers		8.32
Nivelles (Est)		8.35//8.43

E 27328 SSL.

Bif. Linkebeek		8.03
Braine l'Alleud		8.19
Baulers		8.32
Nivelles (Est)		8.35//8.43

Z 34324 SL.

Tongeren		0.18
Visé (Haut)		0.47 1.43
bif. Berneau		1.46

40016 SD.

Angleur(Ag.)	-	16.30
bif. Aguesses		16.32
Kinkempois	16.37	-

40032 MaJS.

Comblain la Tour	-	15.40
Rivage	15.50	-

40050 SD.

horaire inchangé.  
Remorque par MP 44324.

40054 SD.

Renory (Port)	-	12.46
Kinkempois	12.56	-

40304 SD.

Chaufontaine	-	11.02
Chênée	11.09	-

E 40329 SD.

Ans	-	8.29
Liège (Haut Pré)	8.37	-

40508 MaJS.

Raeren	-	11.20
Barrage de la Vesdre	11.29	11.46
Raeren	11.55	-

40521 SD.

Aywaille Rivage  
Il faut : supprimé quand Z 44363FSD roule.

Z 41102.

Montzen	-	1.37
Remersdael		1.44
St-Martens Voeren		1.51
bif. Berneau		2.01

44211 FSD.

Kinkempois	-	16.18
Ougrée	16.26	16.41

Il faut : horaire spécial quand 74301 F roule pour Cimenteries.

Z 44323 SD.

Gouvy	-	18.09
Trois-Ponts	18.49	19.04

44335 SD.

Bressoux	(FSD)	10.44	16.09(SD)
Visé (Bas)		16.34	-

Z 44336 SD.

Montzen	-	17.50
Remersdaal		18.04
St-Martens Voeren		18.14
Bif. Berneau		18.26
Bif. Longchamps		18.29
Visé (Bas)		18.33
Bressoux	19.04	19.45



=====

## LIGNE 45 = HORAIRES MODIFIES

## TA 4660

Trois Ponts	=	5.24
Bif v Rivage		5.26
Stavelot	5.31	5.32
Masta		5.37
Meiz		5.40
Malmédy	5.47	6.10
Waimés		6.24
Faymonville		6.27
Weywertz		6.32
Weywertz N	6.35	=

## TA 4661

Weywertz N	=	7.02
Weywertz		7.06
Faymonville		7.11
Waimés		7.14
Malmédy	7.28	7.29
Meiz		7.36
Masta		7.39
Stavelot		7.44

## TA 4662

Stavelot	=	7.45
Masta		7.50
Meiz		7.53
Malmédy	8.00	8.01
Waimés	8.15	8.30

## TA 4663

Malmédy	9.33	10.02
Meiz		10.09
Masta		10.12
Stavelot	10.17	10.18

## TA 4664

Trois Ponts	=	8.01
Bif v Rivage		8.03
Stavelot	8.08	8.09
Masta		8.14
Meiz		8.17
Malmédy	8.24	=

## TA 4665

Weywertz N	=	10.42
Weywertz		10.46
Faymonville		10.51
Waimés		10.54
Malmédy		11.08
Meiz		11.15
Masta		11.18
Stavelot		11.23

## TA 4666

Stavelot	9.27	9.28
Masta		9.33
Meiz		9.36
Malmédy	9.43	10.05
Waimés	10.19	10.24

## TA 4667

Weywertz N	=	13.48
Weywertz		13.52
Faymonville		13.57
Waimés		14.00
Malmédy	14.14	14.15
Meiz		14.22
Masta		14.25
Stavelot	14.30	14.31
Bif v Rivage		14.36
Trois Ponts	14.38	=



## TA 4668 SD

Trois Ponts	=	11.39
Bif v Rivage		11.41
Stavelot		11.46
Masta		11.51
Meiz		11.54
Malmédy	12.01	=

## TA 4669 SD

Malmédy	=	12.13
Meiz		12.20
Masta		12.23
Stavelot	12.28	12.29

## TA 4671

Malmédy	=	15.35
Meiz		15.42
Masta		15.45
Stavelot		15.50

## TA 4678

Stavelot		14.59
Masta		15.04
Meiz		15.07
Malmédy	15.14	=

## TA 4682

Stavelot	16.07	16.09
Masta		16.14
Meiz		16.17
Malmédy	16.24	16.25
Waimes	16.39	16.45

## TA 4686 D

Malmédy	=	18.25
Waimes	18.39	18.47

## TA 4683

Waywertz	=	17.02
Faymonville		17.07
Waimes		17.10
Malmédy	17.24	17.29
Meiz		17.36
Masta		17.39
Stavelot	17.44	17.45
Bif v Rivage		17.50
Trois Ponts	17.52	=

## TA 4684

Stavelot	17.01	17.02
Masta		17.07
Meiz		17.10
Malmédy	17.17	17.26
Waimes		17.40

## TA 4687

Weywertz N	=	19.32
Weywertz	19.36	19.37
Faymonville		19.42
Waimes	19.45	19.47
Malmédy		20.01
Meiz		20.08
Masta		20.11
Stavelot	20.16	=

## TA 4690

Stavelot	=	20.51
Masta		20.56
Meiz		20.59
Malmédy		21.06
Waimes		21.20
Faymonville		21.23
Weywertz	21.28	=

## TA 4870

Malmédy	=	8.33
Meiz		8.40
Masta		8.43
Stavelot	8.48	9.00